

Droit 30 Programme d'immersion

2021 Programme d'études de la Saskatchewan

Avril 2021 - En raison de la nature de l'élaboration des programmes d'études, ce document est révisé régulièrement. Pour le contenu le plus à jour, veuillez consulter le lien suivant : www.progetudes.gov.sk.ca.

Remerciements

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan tient à remercier les membres du comité consultatif sur les programmes d'études de Sciences sociales pour leur contribution professionnelle et leurs conseils.

Dr. Bonita Beatty
Indigenous Studies, College of Arts & Science
University of Saskatchewan

Dr. Scott Bell
Geography and Planning, College of Arts & Science
University of Saskatchewan

Dr. Raymond Blake
History, Faculty of Arts
University of Regina

Dr. Mike Cappello
Faculty of Education
University of Regina

Megan Clarke, enseignante
Regina Public School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan

Dr. Gloria DeSantis
Justice, Faculty of Arts
University of Regina

Jean Dufresne
Programme du baccalauréat en éducation
Université de Regina

Tracey Ellis, enseignante
Regina public School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan

Russell Fayant
Saskatchewan Urban Native Teacher Education Program

Maria Ferré, enseignante
Conseil des écoles fransaskoises
Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan

Lori Cline Flath, enseignante
Saskatoon Public School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan

David Grunchy
Northern Teacher Education Program,
Northlands College

Kurtis Hamel, enseignant
Living Sky School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan

Trishia Hastings, personnel administratif senior
Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan

Dr. JoAnne Jaffe
Psychology, Faculty of Arts
University of Regina

Wendy James
Gwenna Moss Centre for Teaching and Learning,
University of Saskatchewan

Robert Jardine, enseignant
Prairie Spirit School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan

Dr. Katie LaBelle
History, College of Arts & Science
University of Saskatchewan

Dr. Lynn Lemisko
College of Education
University of Saskatchewan

Dr. Tammy Marche
Psychology, College of Arts and Science
University of Saskatchewan

Shari Martin
Ligue des administrateurs, directeurs et
surintendants de l'éducation

Scott Mckillop, enseignant
Regina Public School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Cathy Mills
Commission des droits de la personne de la
Saskatchewan

Brandon Needham, enseignant
Good Spirit School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Dr. Kathleen O'Reilly
First Nations University of Canada

Dr. Toby Sperlich
Psychology, Faculty of Arts
University of Regina

Nicole Strandlund, enseignante
Prairie Valley School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Dr. Angeline Weenie
First Nations University of Canada

Karielle Willner, enseignante
Sun West School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Le ministère de l'Éducation souhaite remercier les membres du groupe de rédaction :

Trevor Geiger, enseignant
South East Cornerstone School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Stephanie Ives, enseignante
Sun West School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Patrice Krueger, enseignante
Regina Catholic School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Bradley Schoenfeld, enseignant
Saskatoon Public, School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

Ron Wardrope, enseignant
South East Cornerstone School Division
Fédération des enseignants et enseignantes de
la Saskatchewan

De plus, le ministère de l'Éducation veut souligner la participation des personnes suivantes dans le processus de mise à jour des programmes d'études :

Céline Desrosiers
L'Association des juristes d'expression française
de la Saskatchewan

Jonas Kiedrowski
Public Legal Education Association of
Saskatchewan (PLEA)

Wanda Lewis-Cyr/Desjarlais
Gardienne du savoir, Crie des plaines et Métis

Marci Macomber
Bureau du protecteur des enfants de la
Saskatchewan

Dr Jérôme Melançon
La Cité universitaire, Université de Regina

Barbara Tomporowski
Ministère de la Justice

Rosalie Umuhoza
L'Association des juristes d'expression française
de la Saskatchewan

Mariel Wellsch
Ministère de la Justice

Introduction

Le programme d'étude de *Droit 30* est un domaine d'études obligatoire de la Saskatchewan, qui vise à offrir à tous les élèves de la Saskatchewan une éducation qui leur sera bien utile, quel que soit leur choix après avoir quitté l'école. Par ses différentes composantes et initiatives, le programme d'études de base appuie l'atteinte des objectifs en matière d'éducation pour la Saskatchewan. Pour des renseignements à jour concernant le programme d'études de base, veuillez consulter le *Manuel du registraire à l'intention des administrateurs scolaires* qui se trouve sur le site Web du gouvernement de la Saskatchewan. Pour obtenir de plus amples renseignements en ce qui concerne les différentes composantes et initiatives du programme d'études de base, veuillez consulter le site Web du gouvernement de la Saskatchewan pour les documents concernant la politique et les fondements.

Ce programme d'études fournit les résultats d'apprentissage prévus que les élèves de *Droit 30* doivent atteindre en à la fin du cours. Le programme reflète la recherche actuelle dans le domaine des études en droit ainsi que la technologie mise à jour et il est sensible aux changements démographiques au sein de la province.

Tous les élèves travailleront à atteindre les résultats d'apprentissage provinciaux. Cependant, quelques élèves auront besoin de soutien. Un enseignement efficace, y compris l'utilisation de la pédagogie différenciée, viendra soutenir la plupart des élèves à atteindre les objectifs. La pédagogie différenciée renvoie à l'idée d'apporter des adaptations à l'une des variables suivantes, ou à toutes : l'environnement d'apprentissage, l'enseignement, l'évaluation et les ressources. Les adaptations à ces variables visent à rendre l'apprentissage pertinent et approprié dans le but de soutenir la réussite des élèves. **Dans le contexte de la pédagogie différenciée, les résultats d'apprentissage ne changent pas; ce sont les variables qui sont adaptées de façon que les résultats d'apprentissage puissent être atteints. Veuillez visiter le site Web des programmes d'études pour plus d'information au sujet de la pédagogie différenciée.**

Description du cours

Le programme d'études de *Droit 30* est conçu pour permettre à l'élève d'apprendre à devenir un citoyen actif et informé, à connaître et à comprendre la nature de ses droits et de ses responsabilités. L'élève prendra ainsi conscience de la présence du droit dans sa vie quotidienne à travers des valeurs, des attitudes et des comportements présents dans la société qui l'entoure. Dans le cadre du programme d'études *Droit 30*, l'élève étudiera les fondements du système juridique canadien, les éléments et les processus du droit pénal et civil au Canada. De plus, il abordera les défis et les nouvelles réalités juridiques contemporaines présentes dans un contexte canadien de dualité linguistique.

Principes de l'enseignement et de l'apprentissage du français en immersion

Les principes de base suivants pour le programme d'immersion proviennent de la recherche effectuée en didactique des langues secondes. Cette recherche porte sur l'acquisition d'une deuxième langue, les pratiques pédagogiques efficaces, les expériences d'apprentissage significatives et la façon dont le cerveau fonctionne. Ces principes doivent être pris en compte constamment dans un programme d'immersion française.

Les occasions d'apprendre le français ne doivent en aucun cas être réservées à la classe de langue, mais doivent se trouver au contraire intégrées à tous les autres domaines d'étude obligatoires.

Le langage est un outil qui satisfait le besoin humain de communiquer, de s'exprimer, de véhiculer sa pensée. C'est, en outre, un instrument qui permet l'accès à de nouvelles connaissances.

Les élèves apprennent mieux la langue cible :

quand celle-ci est considérée comme un outil de communication

Dans la vie quotidienne, toute communication a un sens et un but : (se) divertir, (se) documenter, partager une opinion, chercher à résoudre des problèmes ou des conflits. Il doit en être ainsi de la communication effectuée dans le cadre des activités d'apprentissage et d'enseignement qui se déroulent en classe.

quand ils ont de nombreuses occasions de l'utiliser, en particulier en situation d'interaction

Il faut que les élèves aient de nombreuses occasions de s'exprimer à l'oral comme à l'écrit tout au long de la journée, dans divers contextes.

quand ils ont de nombreuses occasions de réfléchir à leur apprentissage

Les activités d'apprentissage doivent viser à faire prendre conscience à l'apprenant des stratégies dont il dispose pour la compréhension et la production en langue seconde : il s'agit de faire acquérir des « savoir-faire » pour habiliter l'apprenant à s'approprier des « savoirs ».

quand ils ont de nombreuses occasions d'utiliser la langue française comme outil de structuration cognitive

Les activités d'apprentissage doivent permettre aux élèves de développer une compétence langagière qui leur permet de s'exprimer en français en même temps qu'ils observent, explorent, résolvent des problèmes, réfléchissent et intègrent à leurs connaissances de nouvelles informations sur les langues et sur le monde qui les entoure.

quand les situations leur permettent de faire appel à leurs connaissances antérieures

Quand les élèves ont l'occasion d'activer leurs connaissances antérieures et de relier leur vécu à la situation d'apprentissage, ils font des liens et ajoutent à leur répertoire de stratégies pour soutenir la compréhension et pour faciliter l'accès à de nouvelles notions.

quand les situations d'apprentissage sont signifiantes et interactives

Quand les élèves s'engagent dans des expériences significatives, dans lesquelles il y a une intention de communication précise et un contexte de communication authentique, ils s'intéressent à leur apprentissage et ont tendance à faire le transfert de leurs acquis linguistiques à d'autres contextes.

quand il y a de nombreux et fréquents contacts avec le monde francophone et sa diversité linguistique et culturelle

Les contacts avec le monde francophone permettent aux élèves d'utiliser et d'enrichir leur langue seconde dans les situations vivantes, pertinentes et variées.

quand ils sont exposés à d'excellents modèles de langue

Il est primordial que l'école permette aux élèves d'entendre parler la langue française et de la lire le plus souvent possible et que cette langue leur offre un très bon modèle.

Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien (de la maternelle à la douzième année), Cadre commun des résultats d'apprentissage en français langue seconde – immersion (M-12), 1996, p. x.

Grandes orientations de l'apprentissage

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan s'est donné trois grandes orientations pour l'apprentissage: **l'apprentissage tout au long de sa vie, le sens de soi, de ses racines et de sa communauté et une citoyenneté engagée.** Les grandes orientations de l'apprentissage représentent les caractéristiques et les savoir-être que l'on souhaite retrouver chez le finissant et la finissante de 12e année de la province. Les descriptions suivantes montrent l'éventail de connaissances (déclaratives, procédurales, conditionnelles ou métacognitives) que l'élève acquerra tout au long de son cheminement scolaire.

Le sens de soi, de ses racines et de sa communauté*

(Orientation liée aux Buts de l'éducation suivants : La compréhension des autres et les relations avec autrui, La connaissance de soi-même et Le développement spirituel)

Les élèves possèdent un sentiment d'identité positif et comprennent comment il est façonné par les interactions dans leurs environnements naturel et construit. Ils sont capables de développer et de maintenir des relations profondes et d'apprécier les pratiques, langues et croyances diverses des Premières nations de la Saskatchewan et des multiples cultures de notre province. Grâce à ces relations, les élèves montrent leur empathie et une compréhension profonde d'eux-mêmes, des autres et de l'influence de leur place dans le monde sur leur identité. Les élèves s'efforcent de trouver un équilibre entre les différents aspects qui les caractérisent – intellectuel, émotionnel, physique et spirituel – et leur sens de soi, de leurs racines et de leur communauté s'en trouve renforcé.

En sciences sociales, les élèves prennent conscience de la présence de différentes visions du monde. L'étude des événements historiques et contemporains, selon la perspective de la pensée critique, permet aux élèves de développer une compréhension plus approfondie d'eux-mêmes ainsi que de la réalité plurielle des cultures, des communautés et des sociétés qui les entourent.

L'apprentissage tout au long de sa vie

(Orientation liée aux Buts de l'éducation suivants : Les aptitudes de base, L'apprentissage permanent, Un style de vie positif)

Les élèves sont curieux, observateurs et réfléchis dans leur imagination, leurs explorations et la construction de leurs savoirs. Ils montrent qu'ils possèdent les connaissances, aptitudes et dispositions nécessaires pour apprendre des diverses disciplines qui leur sont enseignées, des expériences culturelles qu'ils vivent et d'autres façons de connaître le monde. De tels modes d'acquisition du savoir encouragent les élèves à apprécier les visions du monde des peuples autochtones et à mieux connaître les autres, à mieux travailler avec eux et à mieux apprendre d'eux. Les élèves sont capables d'entreprendre une enquête et de collaborer aux expériences d'apprentissage qui répondent à leurs besoins et intérêts et à ceux des autres. Par cet engagement, les élèves montrent leur passion de l'apprentissage permanent.

L'étude des sciences sociales permet aux élèves de comprendre le monde qui les entoure et encourage l'exploration de leurs intérêts personnels. Les élèves recherchent et valorisent les expériences

d'apprentissage leur permettant d'apprendre tout au long de leur vie. Ce qui leur permet de comprendre l'importance et la pertinence des questions historiques et contemporaines liées aux sciences sociales.

Une citoyenneté engagée

(Orientation liée aux Buts de l'éducation suivants : Décisions affectant la carrière et le rôle du consommateur, La place dans la société et L'épanouissement par le changement).

Les élèves montrent de la confiance, du courage et de l'engagement pour amener des changements positifs pour le bénéfice de tous. Ils contribuent à la viabilité économique, sociale et environnementale des communautés locales et mondiales. Les décisions éclairées qu'ils prennent en matière de consommation, de carrière et de vie viennent soutenir des actions positives qui reconnaissent une relation plus large avec les environnements naturel et construit et ils en prennent la responsabilité. Avec cette responsabilité, les élèves reconnaissent et respectent les avantages mutuels de la Charte, des Traités et d'autres droits et relations constitutionnels. Par cette reconnaissance, les élèves défendent leurs intérêts et ceux des autres et agissent pour le bien commun en tant que citoyens engagés.

L'étude des sciences sociales permet aux élèves d'apprendre à devenir des citoyens actifs et responsables, en s'impliquant dans des discussions, des négociations et des débats qui portent sur des enjeux sociaux vécus dans la société canadienne et dans le monde. Les élèves apprennent à établir un consensus, à résoudre des conflits et à agir au niveau local, national et mondial. Les valeurs et les attitudes qui soutiennent une citoyenneté active et responsable sont au cœur de l'apprentissage en sciences sociales. Celles-ci incluent le respect des idéaux démocratiques tels que la justice, l'égalité, l'appréciation des droits, des privilèges et des responsabilités citoyennes. Les élèves seront appelés à examiner la contribution que les citoyens peuvent apporter au développement des communautés. Pendant que les élèves interagissent et explorent diverses perspectives, ils développent les compétences qui favorisent une citoyenneté active et responsable dans un contexte canadien de dualité linguistique.

* Le sens de ses racines définit le concept de notre relation à l'environnement et le savoir qui découle de cette relation.

Les compétences transdisciplinaires

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a établi quatre compétences transdisciplinaires : **la construction des savoirs, la construction identitaire et l'interdépendance, l'acquisition des littératies et l'acquisition du sens de la responsabilité sociale**. Ces compétences ont pour but d'appuyer l'apprentissage de l'élève.

La construction des savoirs

(liée à l'Apprentissage essentiel critique (AEC) Créativité et raisonnement critique)

C'est en construisant ses savoirs (c.-à-d. factuels, conceptuels, procéduraux et métacognitifs) que l'on apprend à connaître et comprendre le monde qui nous entoure. Et c'est en réfléchissant et en apprenant en contexte, avec créativité et en faisant preuve de raisonnement critique, dans une variété de situations, indépendamment et avec les autres, que l'on acquiert une compréhension approfondie.

Réfléchir et apprendre en contexte

- Applique les connaissances, expériences et idées, de soi et des autres, à de nouveaux contextes.
- Analyse les connexions ou les relations entre et parmi les idées, expériences ou objets naturels ou construits.
- Reconnaît qu'un contexte est un tout complexe composé de parties diverses.
- Analyse un contexte donné pour étudier comment les parties influencent chacune et le tout qui est formé.
- Explore les normes*, concepts, situations et expériences de plusieurs perspectives, cadres théoriques et visions du monde.

Réfléchir et apprendre avec créativité

- Manifeste de la curiosité et de l'intérêt à l'égard du monde, des expériences nouvelles, du matériel, ainsi que des événements intrigants ou surprenants.
- Fait l'essai d'idées, hypothèses, suppositions éclairées et pensées intuitives.
- Explore des systèmes et des problèmes complexes à l'aide d'une variété d'approches, par exemple modèles, simulations, mouvement, réflexion sur soi-même et enquête.
- Crée ou reprend la conception d'objets, concepts, modèles, motifs, relations ou idées, en ajoutant, changeant, enlevant, combinant et séparant leurs éléments.
- Imagine et crée des images ou des métaphores centrales pour des matières ou des idées interdisciplinaires.

Réfléchir et apprendre en faisant appel au raisonnement critique

- Analyse et critique des objets, événements, expériences, idées, théories, expressions, situations et autres phénomènes.
- Sait faire la différence entre les faits, les opinions, les convictions et les préférences.
- Applique divers critères pour évaluer idées, preuves, arguments, motifs et actions.
- Applique et évalue des stratégies différentes de résolution de problèmes et de prise de décision et y réagit.
- Analyse les facteurs qui l'influencent et influencent les autres dans la capacité de faire des hypothèses et de penser clairement, de façon juste et en profondeur.

* Les normes peuvent inclure des privilèges non examinés (p. ex. droits non acquis, transfert de droits, immunité, exemptions, qui sont associés à la notion d'être « normal »), ce qui contribue à un déséquilibre du pouvoir obtenu par droit de naissance, position sociale ou concession et offre un contexte particulier.

La construction identitaire et l'interdépendance

(liée aux AEC Développement personnel et social et Initiation à la technologie)

L'identité de l'individu se développe lorsqu'il interagit avec les autres et avec son environnement et apprend des diverses expériences de la vie. Le développement d'un concept de soi positif, la capacité de vivre en harmonie avec autrui et la capacité et l'aptitude de prendre des décisions responsables au sujet du monde naturel et construit soutiennent le concept d'interdépendance. Dans le cadre de cette compétence, l'accent est mis sur la croissance et la réflexion personnelle, le souci des autres et la capacité de contribuer à un avenir durable.

Se comprendre, s'apprécier et prendre soin de soi (sur les plans intellectuel, émotionnel, physique et spirituel)

- Reconnaît que les expériences, normes et antécédents linguistiques et culturels influencent l'identité et influencent les comportements, valeurs et croyances d'un individu.
- Développe des habiletés et des connaissances et la confiance, nécessaires pour faire des choix conscients qui contribuent au développement d'un concept de soi positif.
- Analyse l'influence de la société, de la communauté et de la famille (comme les privilèges reconnus et non reconnus) sur le développement de l'identité d'un individu.
- Fait preuve d'autonomie, de maîtrise de soi et de la capacité d'agir avec intégrité.
- Prend des engagements personnels et apprend à défendre ses droits.

Comprendre, apprécier et prendre soin des autres

- Fait preuve d'ouverture d'esprit* et de respect envers tous.
- Apprend à mieux connaître des personnes et des cultures diverses.
- Reconnaît et respecte le fait que les gens ont des valeurs et des visions du monde qui peuvent ou non s'aligner avec ses propres valeurs et croyances.
- Apprécie la diversité des intérêts et des capacités des individus, qui leur permet de faire des contributions positives à la société.
- Défend les intérêts des autres.

Comprendre et apprécier l'interdépendance et la durabilité environnementales, économiques et sociales

- Examine l'influence des visions du monde sur la façon dont les individus comprennent l'interdépendance dans le monde naturel et le monde construit.
- Évalue la façon dont le développement durable dépend de l'interaction complexe et effective de facteurs économiques, environnementaux et sociaux.
- Analyse la façon dont les comportements, les choix et le raisonnement des individus affectent les choses vivantes et non vivantes, maintenant et à l'avenir.
- Étudie le potentiel pour le développement durable d'actions et de contributions de groupe ou individuelles.
- Montre son engagement envers des comportements qui contribuent au bien de la société, de l'environnement et de l'économie, à l'échelle locale, nationale et mondiale.

*L'ouverture d'esprit fait référence à un esprit ouvert aux nouvelles idées et qui est libre de préjugés et de préjugés, de manière à créer un « espace éthique » entre une idée qui existe déjà et une idée nouvelle.
(Ermine) [Traduction]

L'acquisition des littératies

(liée aux AEC Communication, Initiation à l'analyse numérique, Initiation à la technologie et Apprentissage autonome)

Les littératies fournissent de nombreux moyens d'interpréter le monde et d'en exprimer sa compréhension. Être littératié suppose la capacité d'appliquer des stratégies, habiletés et savoirs interreliés pour apprendre et communiquer avec les autres. La communication dans un monde intégré est de plus en plus multimodale. La communication et la construction de sens nécessite donc la maîtrise de multiples modes de représentation. Chaque domaine d'étude développe une littératie propre à sa discipline (p. ex. la littératie scientifique, économique, physique, en santé, linguistique, numérique, esthétique, technologique, culturelle) et exige la compréhension et l'application de littératies multiples (p. ex. la capacité de comprendre, d'évaluer de façon critique et de communiquer selon des de multiples systèmes de construction de sens) qui permet aux élèves de participer pleinement à un monde en constante évolution.

Construire des savoirs liés à des types multiples de littératies

- Reconnaît l'importance des littératies multiples dans la vie de tous les jours.
- Comprend que les littératies peuvent mettre en jeu des mots, des images, des nombres, des sons, des mouvements et d'autres représentations et que ceux-ci peuvent avoir des interprétations et des significations différentes.
- Examine les interrelations entre les littératies et le savoir, la culture et les valeurs.
- Évalue les idées et l'information qu'on retrouve dans une variété de sources (p. ex. individus, bases de données, environnement naturel et construit).
- A accès à des technologies appropriées et les utilise, pour examiner et approfondir des idées dans tous les domaines d'étude.

Explorer et interpréter le monde en utilisant des types multiples de littératies

- Étudie et trouve la logique derrière des idées et des expériences à l'aide d'une variété de stratégies, perspectives, ressources et technologies.
- Choisit et évalue de manière critique des sources et des outils d'information (y compris des sources numériques) en fonction de la tâche spécifique à laquelle ils sont appropriés.
- Utilise des types multiples de littératies pour remettre en question ce qu'il ou elle sait déjà et l'interprétation des notions déjà connues.
- Interprète des données quantitatives et qualitatives (y compris des données recueillies personnellement) se trouvant dans de l'information visuelle, sonore et textuelle réunie à partir de médias divers.
- Utilise des idées et des technologies de façons diverses et qui contribuent au jaillissement de nouvelles idées et perceptions.

Exprimer sa compréhension et communiquer ses idées en utilisant des types multiples de littératies

- Crée, calcule et communique en utilisant une variété de matériel, stratégies et technologies pour exprimer sa compréhension des idées et des expériences.
- Réagit aux autres en utilisant des types multiples de littératies et de manière responsable et éthique.
- Détermine et utilise des langages, des concepts et des démarches qui sont particuliers à une discipline lors de l'élaboration d'idées et de présentations.
- Communique ses idées, expériences et informations de façons qui sont inclusives, compréhensives et utiles pour les autres.
- Choisit et utilise des technologies appropriées pour communiquer efficacement et éthiquement
La mise à jour des programmes expliquée.

L'acquisition du sens de la responsabilité sociale

(liée aux AEC Communication, Créativité et raisonnement critique, Développement personnel et social et Apprentissage autonome)

La responsabilité sociale est la capacité des gens à contribuer de manière positive à leur environnement physique, social et culturel. La responsabilité sociale exige que l'individu soit conscient des dons et défis uniques des autres personnes et des communautés et des possibilités qui en résultent. Elle exige également la participation des autres pour créer un espace éthique* qui suscite le dialogue, répond à des inquiétudes et permet d'atteindre des buts communs.

Utiliser la démarche du raisonnement moral

- Évalue les conséquences possibles des diverses options envisagées sur soi-même, les autres et l'environnement dans une situation donnée.
- Prend en considération les implications de l'action envisagée lorsqu'on l'applique à d'autres situations.
- Applique systématiquement des valeurs[†] morales fondamentales telles que le « respect de tous ».
- Démonstre une approche du raisonnement moral fondée sur les principes.
- Examine comment les valeurs et les principes ont été et continuent d'être utilisés par les individus et les cultures pour guider la conduite et les comportements.

S'impliquer dans le raisonnement et le dialogue communautaire

- Est l'exemple de l'équilibre entre s'exprimer, écouter et réfléchir.
- S'assure que chaque personne a l'occasion de contribuer.
- Fait preuve de courage pour exprimer des perspectives différentes de manière constructive.
- Se sert de stratégies de recherche de consensus pour atteindre une compréhension commune.
- Est sensible à la diversité et aux différentes manières de participer et les respecte.

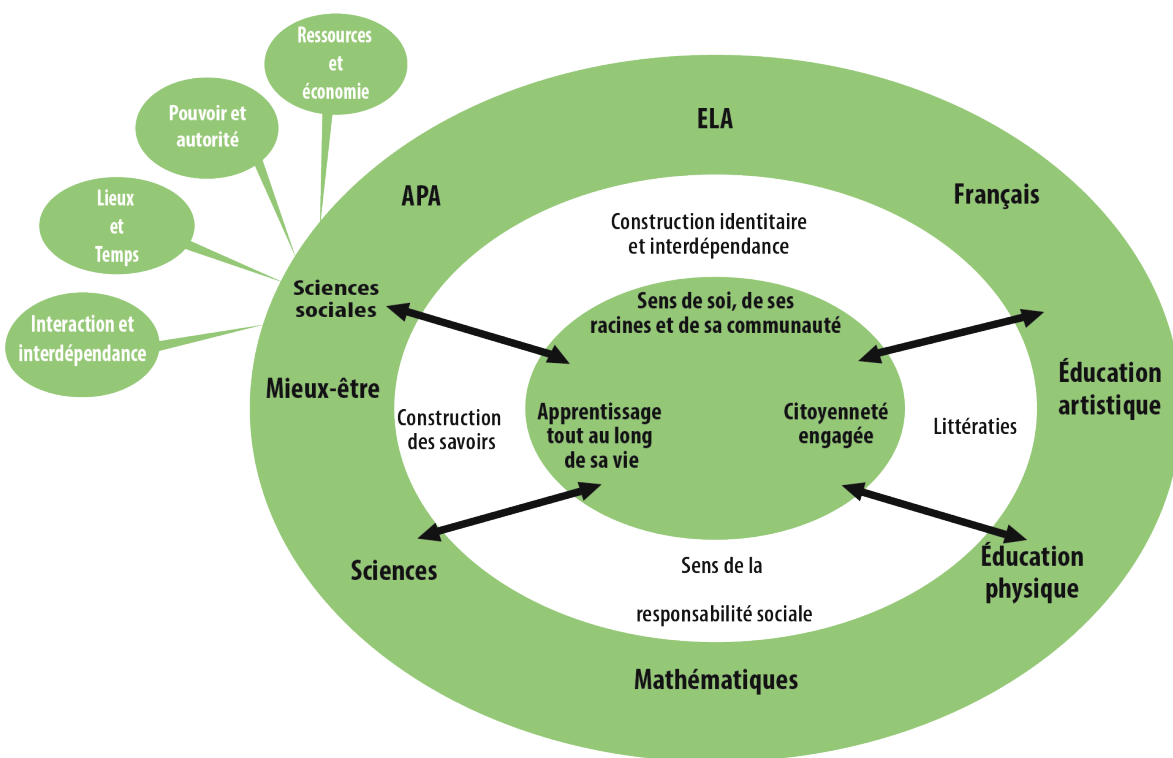
Prendre l'initiative de l'action sociale

- Fait preuve de respect et d'engagement en matière de droits de la personne, de droits issus des traités et de durabilité de l'environnement.
- Contribue à l'harmonie et la résolution de conflits dans sa classe, son école, sa famille et sa communauté.
- Apporte son soutien de manière à respecter les besoins, l'identité, la culture, la dignité et les capacités de toutes les personnes.
- Soutient les individus en faisant des contributions en vue d'atteindre un but.
- Agit de manière responsable pour lutter contre la perception d'injustice ou d'inégalités envers soi-même ou les autres.

* Un espace éthique existe entre deux visions du monde séparées. Dans cet espace, nous « pouvons comprendre le système de savoirs l'un de l'autre » (Ermine, 2006) [Traduction]. Pour plus d'information, voir les ouvrages de Willie Ermine sur l'espace éthique.

Finalité et buts

Les programmes de sciences sociales de la maternelle à la 12^e année visent à aider les élèves à connaître et apprécier le passé, à comprendre le présent, à influencer sur l'avenir et à établir des liens entre des événements et des difficultés du passé, du présent et du futur. Ils visent en outre à faire comprendre que, tout comme les événements d'aujourd'hui ont été façonnés par les gestes d'autres personnes dans le passé, les élèves ont aussi la possibilité de façonner l'avenir. La finalité ultime est d'inculquer aux élèves un sens d'eux-mêmes en tant que participants et citoyens actifs dans un monde inclusif, pluraliste et interdépendant.



Les buts sont des énoncés généraux qui s'appliquent de la maternelle à la 12^e année. Ces buts demeureront les mêmes pour tous les niveaux. Ils reflètent les attentes du Ministère par rapport aux connaissances, aux compétences, aux habiletés et aux attitudes des élèves en *Psychologie 20* à la fin de la 12^e année. Le programme de Sciences humaines en immersion française de la maternelle à la 12^e année poursuit quatre buts :

- **Interaction et interdépendance (IN)** - Les élèves discerneront, à l'échelle locale et globale, les enjeux propres à l'interdépendance et aux interactions entre les individus, les cultures, les communautés, les sociétés et les nations. Ce but est lié aux domaines de la psychologie, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'archéologie et de la philosophie.
- **Lieux et temps (LT)** - Les élèves évalueront l'interaction dynamique de l'individu avec les environnements naturels et construits, ainsi que les événements et les idées qui ont affecté le passé, qui influent sur le présent et qui façonnent l'avenir. Ce but est lié aux domaines de la géographie et de l'histoire.
- **Pouvoir et autorité (PA)** - Les élèves évalueront les processus et les structures du pouvoir et de l'autorité et leurs effets sur les individus, les familles, les communautés et les nations. Ce but est lié aux domaines du droit et des sciences politiques.
- **Ressources et économie (RE)** - Les élèves évalueront les paradigmes de l'usage et de la répartition des ressources et des richesses selon diverses visions du monde pour la satisfaction des besoins des individus, des familles, des communautés et des nations en vue de contribuer au développement durable. Ce but est lié aux domaines de l'économie et des études environnementales.

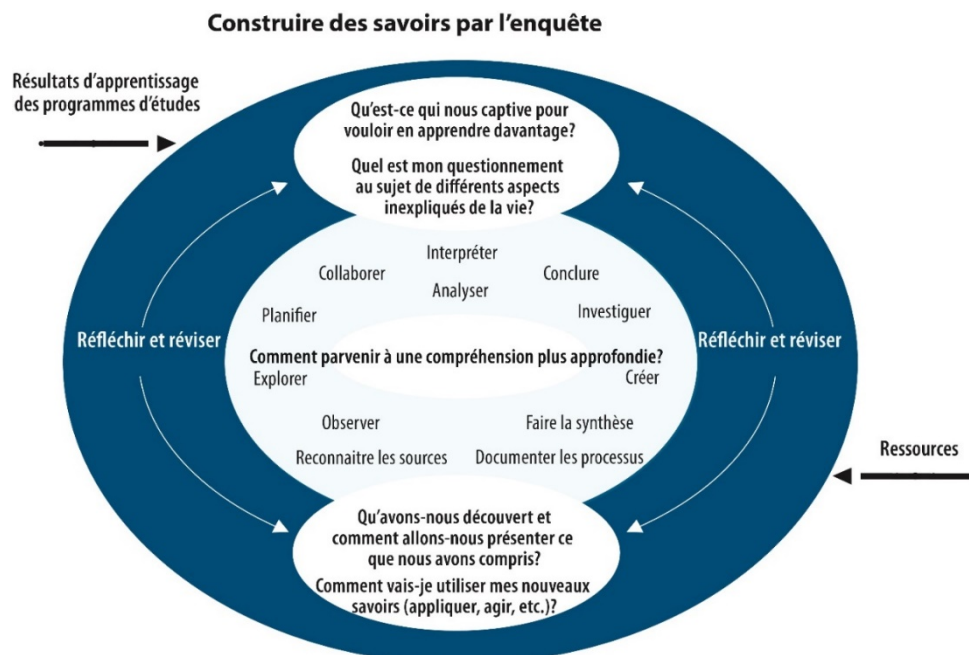
Apprentissage par enquête

L'apprentissage par enquête est une approche philosophique de l'enseignement-apprentissage de la construction des savoirs favorisant une compréhension approfondie du monde. Cette approche est ancrée dans la recherche et dans les modèles constructivistes. Elle permet à l'enseignante d'aborder des concepts et du contenu à partir du vécu, des intérêts et de la curiosité des élèves pour donner du sens au monde qui les entoure. Elle facilite l'engagement actif dans un cheminement personnel, collaboratif et collectif tout en développant le sens de responsabilité et l'autonomie. Elle offre à l'élève des occasions :

- de développer des compétences tout au long de sa vie;
- d'aborder des problèmes complexes sans solution prédéterminée;
- de remettre en question des connaissances;
- d'expérimenter différentes manières de chercher une solution;
- d'approfondir son questionnement sur le monde qui l'entoure.

« Mon professeur (un Aîné) aimait que je pose des questions, ainsi, il était rassuré que j'aie bien compris ses enseignements. Il expliquait tous les détails, la signification et l'objet. Non seulement il en parlait, mais il me montrait! La communication, la créativité et le raisonnement critique étaient d'une grande importance. » Citation d'Albert Scott – [traduction]

Dans l'apprentissage par enquête, l'élève vit un va-et-vient entre ses découvertes, ses perceptions et la construction d'un nouveau savoir. L'élève a ainsi le temps de réfléchir sur ce qui a été fait et sur la façon dont il l'a fait, ainsi que sur la façon dont cela lui serait utile dans d'autres situations d'apprentissage et dans la vie courante.



Un modèle d'enquête

L'enquête est un processus d'exploration et d'investigation qui structure l'organisation de l'enseignement-apprentissage. Ce modèle d'enquête a différentes phases non linéaires telles que *planifier, recueillir, traiter, créer, partager* et *évaluer*, avec des points de départ et d'arrivée variables. La réflexion métacognitive soutient ce processus. Des questions captivantes sur des sujets, problèmes ou défis se rapportant aux concepts et au contenu à l'étude déclenchent le processus d'enquête.

Une question captivante :

- s'inspire du vécu, des intérêts et de la curiosité de l'élève;
- provoque l'investigation pertinente des idées importantes et de la thématique principale;
- suscite une discussion animée et réfléchie, un engagement soutenu, une compréhension nouvelle et l'émergence d'autres questions;
- oblige à l'examen de différentes perspectives, à un regard critique sur les faits, à un appui des idées et une justification des réponses;
- incite à un retour constant et indispensable sur les idées maitresses, les hypothèses et les apprentissages antérieurs;
- favorise l'établissement de liens entre les nouveaux savoirs, l'expérience personnelle, l'accès à l'information par la mémoire et le transfert à d'autres contextes et matières.

Lors de cette démarche d'enquête, l'élève participe activement à l'élaboration des questions captivantes. Il garde sous différentes formes des traces de sa réflexion, de son questionnement, de ses réponses et des différentes perspectives. Cela peut devenir une source d'évaluation des apprentissages et du processus lui-même. Cette documentation favorise un regard en profondeur de ce que l'élève sait, comprend et peut faire.

Les questions suivantes sont des exemples de manières d'encourager les élèves à développer la pensée critique et la résolution de problèmes. Dans le contexte du programme d'études de *Droit 30* ces questions encouragent les élèves à réfléchir à la manière dont leurs actions et leurs comportements affectent les autres et eux-mêmes :

- De quelle façon la pensée juridique a-t-elle évoluée au cours de l'histoire du Canada?
- Comment les lois d'une société nous informent-elles sur cette société?
- Comment le droit canadien moderne a-t-il été façonné et influencé par les contextes et les événements historiques?
- De quelle manière le domaine du droit juridique peut-il créer des obstacles ou favoriser la reconnaissance d'un groupe culturel minoritaire?
- De quelle manière les normes sociales et les contextes culturels peuvent-ils affecter notre compréhension de la justice?
- Comment pouvons-nous nous assurer que le système de justice du Canada soit équitable pour tous les citoyens?
- Quelle incidence les progrès technologiques peuvent-ils avoir sur le système de justice canadien?
- De quelle façon, les défis juridiques contemporains reflètent-ils selon une perspective plus large des contextes sociaux, économiques et politiques ?

- De quelle façon l'étude du système de justice au Canada aide-t-elle à faire évoluer les perceptions par rapport à la langue, l'identité et la culture des groupes minoritaires?
- Quels défis juridiques historiques et contemporains sont présents dans le contexte canadien de dualité linguistique?

Un programme d'études efficace de sciences sociales comprend :

Les élèves apprennent de façon plus efficace dans le cadre d'un environnement qui favorise un apprentissage actif par le biais d'expériences utiles et stimulantes. Les possibilités d'apprentissage telles que les débats, les jeux de rôle, la simulation, les expériences pratiques ainsi que l'apprentissage expérientiel axé sur la nature (*Land-based learning*) ont pour but d'encourager l'engagement des élèves dans la résolution de problèmes, la réflexion critique et créative, la prise de décision ainsi que la discussion et la réflexion.

Les élèves abordent l'apprentissage de différentes façons. Les enseignants doivent répondre concrètement aux besoins et aux intérêts de chaque élève selon leurs forces et leurs défis particuliers. Les stratégies pédagogiques doivent offrir des possibilités d'interaction et de collaboration ainsi que des opportunités d'apprentissage autonome. Afin de répondre aux besoins des élèves, il est nécessaire d'adapter l'environnement d'apprentissage, les ressources pédagogiques et les stratégies d'enseignement et d'évaluation.

Comme les élèves apprennent de façon plus efficace lorsque ce qui est enseigné est lié à leur intérêt personnel, l'enseignant doit établir clairement des liens entre ce qui est enseigné et la vie quotidienne des élèves y compris leurs connaissances et leurs expériences antérieures. L'utilisation d'études de cas et de l'actualité facilite l'établissement de tels liens significatifs.

Les études autonomes permettent à l'élève de s'engager dans une réflexion personnelle approfondie et significative au niveau académique. L'apprentissage par enquête offre une flexibilité dans la sélection de ressources pédagogiques adaptées aux différents niveaux d'apprentissage, aux habiletés et aux intérêts que l'on retrouve dans une salle de classe. Les enquêtes menées par les élèves permettent une implication de leur part dans le processus de planification et une créativité afin d'offrir des opportunités d'enrichir l'apprentissage dans un environnement collaboratif. De plus, il est attendu que les élèves apprennent à utiliser une variété de méthodes de recherche et des ressources qui respectent des normes éthiques (y compris des ressources imprimées, non imprimées et communautaires), pour apprendre à analyser, organiser, appliquer, communiquer des informations et à défendre leurs opinions.

L'étude des sciences sociales permet aussi aux élèves de développer, de clarifier et d'apprécier des idées, des opinions et des valeurs qui proviennent de multiples perspectives. Pour ce faire, l'utilisation de stratégies pédagogiques et de ressources représentant une diversité de perspectives culturelles favorise la discussion à propos des croyances stéréotypées et des préjugés culturels.

Ce programme d'études a pour but d'aider les élèves à apprendre à devenir des citoyens actifs dans un monde interdépendant où ils peuvent agir contre l'injustice et à contribuer au bien-être collectif de sa communauté. L'instruction doit fournir des occasions de développer et mettre en pratique les compétences civiques qui leur permettront de vivre des expériences signifiantes dans leur communauté. À mesure que les élèves approfondissent leur réflexion, ils développent un sens de la compassion, d'équité et une ouverture à la justice sociale.

Comment utiliser ce programme d'études

Les **résultats d'apprentissage** décrivent ce que l'élève est censé savoir et pouvoir faire à la fin de l'année ou du cours du secondaire dans un domaine d'étude donné. À ce titre, tous les résultats d'apprentissage doivent être atteints. Les résultats d'apprentissage orientent les activités de mesure et d'évaluation, de même que la planification du programme, des unités et des leçons.

Les résultats d'apprentissage décrivent les connaissances, habiletés et notions que les élèves doivent posséder à la fin de chaque niveau scolaire.

Entre autres caractéristiques, les résultats d'apprentissage :

- sont centrés sur ce que l'élève apprend plutôt que sur ce que l'enseignant ou l'enseignante enseigne;
- précisent les habiletés et les capacités, les connaissances et la compréhension, ainsi que les attitudes que l'élève est censé avoir acquises;
- sont observables, mesurables et réalisables;
- sont rédigés avec des verbes d'action et dans une langue professionnelle claire (le vocabulaire du domaine de l'éducation et de la matière en question);
- sont élaborés afin d'être atteints en contexte de manière à ce que l'apprentissage soit significatif et qu'il y ait un lien entre les matières;
- sont formulés en fonction de l'année et de la matière;
- sont soutenus par des indicateurs de réalisation qui reflètent la portée et la profondeur des attentes;
- tiennent compte de l'évolution de l'apprentissage et ont un lien avec la matière présentée dans les autres années lorsque cela est pertinent.

Les **indicateurs de réalisation** sont des exemples de ce que l'élève doit savoir ou pouvoir faire pour atteindre un résultat d'apprentissage donné. Au moment de planifier leur cours, les enseignants doivent bien connaître l'ensemble des indicateurs de réalisation en cause, de manière à comprendre le résultat d'apprentissage dans toute sa portée et dans toute sa profondeur. Forts de cette compréhension, les enseignants peuvent élaborer leurs propres indicateurs adaptés aux intérêts, aux expériences et aux apprentissages passés de leurs élèves. Ces indicateurs de leur cru ne doivent cependant pas déroger du but visé par le résultat d'apprentissage.

Termes utilisés dans les résultats d'apprentissage et les indicateurs de réalisation à des fins particulières

y compris	délimite le contenu, la stratégie ou le contexte qui devra être évalué même si d'autres apprentissages peuvent être abordés.
tel que; telle que tels que; telles que	présente des suggestions de contenu sans exclure d'autres possibilités.
p. ex.	présente des exemples précis touchant un concept ou une stratégie.

Résultats d'apprentissage et indicateurs de réalisation

Les principes fondamentaux du droit
30FD1 : Mesurer la portée des lois et des fonctions dans les sociétés.
30FD2 : Analyser la façon dont les lois changent au fil du temps et les raisons de ces changements.
30FD3 : Évaluer l'importance de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> pour les Canadiens.

Le droit pénal
30DP1 : Examiner les éléments et les étapes du processus juridique du droit criminel canadien.
30DP2 : Critiquer l'efficacité du système de justice canadien.
30DP3 : Analyser les interactions des intervenants impliqués dans le système de justice canadien et la communauté.

Le droit civil
30CV1 : Examiner les éléments et les étapes du processus juridique du droit civil canadien.
30CV2 : Investiguer sur les implications légales qui découlent de la formation, du changement et de la terminaison d'une variété de relations familiales.
30CV3 : Explorer la façon dont le droit civil a un impact sur la vie quotidienne des Canadiens.

Le droit au Canada aujourd'hui
30DC1 : Examiner comment et pourquoi les jeunes ont un statut différent des adultes dans le droit canadien.
30DC2 : Explorer des défis légaux contemporains qui peuvent affecter les Canadiens.

Études autonomes
30ÉA1 : Créer et réaliser une recherche détaillée qui démontre une compréhension d'un ou plusieurs sujets d'intérêt personnel abordés dans le cadre du cours de <i>Droit 30</i> .

Légende

30DRT-FD.1(a)

30	Niveau scolaire
DRT	Initial du cours
FD	Domaine d'étude
1	Résultat d'apprentissage
(a)	Indicateur de réalisation

Résultats d'apprentissage et indicateurs de réalisation

30DRT-FD.1 Mesurer la portée des lois et ses fonctions dans les sociétés.

Indicateurs

- a. Examine l'influence de la vision du monde sur certaines organisations historiques et contemporaines de la société tels que le droit autochtone, la Sharia, la loi mosaïque, le code d'Hammourabi et les lois des Prairies (*Laws of the Prairies*).
- b. Discute si la fonction première d'une loi est de favoriser l'ordre ou de promouvoir les libertés des membres d'une société.
- c. Prédit les conséquences sur les libertés et les droits d'une société sans lois.
- d. Explique pourquoi la primauté du droit est un principe fondamental dans les sociétés démocratiques en lien avec des cas juridiques présents dans la société canadienne.
- e. Identifie des exemples de lois qui font partie de la vie quotidienne au Canada.
- f. Différencie les concepts d'égalité et d'équité en ce qui concerne la notion de justice et l'application des lois.
- g. Détermine les éléments qui ont une influence sur le système de justice au Canada tels que :
 - la Constitution canadienne (1982) y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*;
 - le fédéralisme coopératif tels que la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires (p.ex. les compétences provinciales et fédérales);
 - la signature de traités (p. ex. La *Convention internationale des droits de l'enfant des Nations unies* [1989], la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* [2007], les traités numérotés au Canada [1871-1921]);
 - la loi sur les Indiens (1876);
 - les lois écrites et les décisions de la cour;
 - les visions du monde (p. ex. les croyances, les coutumes culturelles et religieuses, la philosophie).
- h. Examine la provenance des origines du système juridique au Canada :
 - le Code civil du Québec;
 - les systèmes judiciaires autochtones;
 - la common law britannique.
- i. Compare les buts et les fonctions de diverses lois et de divers aspects du système de justice de la société canadienne d'aujourd'hui ainsi qu'avec les lois et systèmes légaux autochtones (p. ex. justice réparatrice vs. justice punitive).
- j. Discute des critères qui déterminent des lois qui sont justes à partir de scénarios et d'études de cas.
- k. Examine les mesures (p. ex. l'indépendance du processus judiciaire, le rôle du jury, le droit à une défense, la présomption d'innocence, l'équité procédurale, le droit de porter un jugement en appel) présentes dans la loi qui ont pour but de protéger les Canadiens des abus de pouvoir par l'État et qui assurent l'équité pour tous.
- l. Examine le rôle des juges dans le système de justice canadien.

30DRT-FD.2 Analyser la façon dont les lois changent au fil du temps et les raisons de ces changements.

Indicateurs

- a. Discute comment la diversité des visions du monde influence la création ou le changement d'une loi.
- b. Examine les facteurs (p. ex. les changements des valeurs sociales, les changements socio-économiques, les changements technologiques, les changements politiques) qui peuvent influencer la création de nouvelles lois au Canada tels que :
 - la Loi de l'abolition de l'esclavage (1833);
 - le droit de vote;
 - l'abolition de la peine de mort (1976);
 - la Loi canadienne sur la santé (1984);
 - la Loi canadienne sur les droits de la personne (1985);
 - la Loi canadienne sur l'aide médicale à mourir (2016);
 - la Loi sur la procréation assistée (2004);
 - la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (1996);
 - la décriminalisation de l'avortement;
 - la citoyenneté numérique;
 - la mobilisation sociale et politique;
 - les changements climatiques.
- c. Décrit le processus qui permet la création de nouvelles lois au Canada au niveau municipal, provincial et fédéral.
- d. Différencie les rôles des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et la façon dont ceci permet au système parlementaire provincial et fédéral de fonctionner de façon simultanée.
- e. Examine comment l'idée du fédéralisme coopératif (la division du pouvoir entre les juridictions fédérale, provinciales et territoriales) est possible en relation avec la législation, la réglementation, le financement et l'administration.
- f. Explore la diversité de pratiques liées à la justice réparatrice utilisées par les Premières nations, les Métis et les Inuits telles que :
 - le cercle de discussion;
 - prendre le temps d'écouter les différentes perspectives;
 - utiliser l'humour et la réprimande pour des offenses mineures;
 - mettre à l'écart de la communauté dans le cas d'une offense sérieuse;
 - viser la réparation et le rétablissement de meilleurs liens communautaires plutôt que la punition.
- g. Examine l'évolution des relations juridiques entre les Premières Nations, les Métis et/ou les Inuits et les Canadiens non-autochtones y compris la relation établie par les traités, la vérité et la réconciliation.
- h. Examine les promesses faites lors de la signature des traités numérotés et les revendications relatives aux droits fonciers issus de traités au Canada.

- i. Discute la façon dont une interprétation divergente des traités conclus entre la Couronne et les Premières Nations mène à la mise en place d'une négociation continue et d'un dialogue pour résoudre les défis actuels.
- j. Explique la manière dont la présence de dispositions dans les lois canadiennes (p. ex. *la Loi sur les langues officielles*, l'article 2, 23, 29, 33 de la *Charte canadienne des droits et libertés*) permet de répondre aux intérêts et aux besoins de divers groupes.
- k. Recherche les motivations et l'impact de personnes ou d'organisations et le rôle de ceux-ci sur l'évolution des lois au Canada.
- l. Détermine des enjeux qui pourraient engendrer la création de nouvelles lois au Canada et fournit des précisions pour appuyer cette réflexion.
- m. Développe un plan d'action relatif à une thématique qui inclut des stratégies qui pourraient influencer la décision d'une administration régionale et des législatures provinciales et fédérales.
- n. Explore l'origine de la *Loi linguistique* de la Saskatchewan et examine l'impact de cette législation sur les travaux de l'Assemblée législative provinciale.

30DRT-FD.3 Évaluer l'importance de la *Charte canadienne des droits et libertés* pour les Canadiens.

Indicateurs

- a. Fait une enquête sur le contexte historique qui a favorisé l'inclusion de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans la *Loi constitutionnelle* de 1982.
- b. Évalue la façon dont la *Charte canadienne des droits et libertés* (La *Charte*) établit l'équilibre entre les droits individuels et ceux de la société à partir de scénarios et d'études de cas.
- c. Examine la possibilité d'amender une loi dans la Constitution et identifie les processus permettant de modifier la constitution canadienne et la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- d. Discute des limites de la compétence de la *Charte canadienne des droits et libertés* due au fait qu'elle ne s'applique qu'aux relations entre l'État et les citoyens.
- e. Explique pourquoi la raison pour laquelle la disposition établissant des limites raisonnables et la disposition de dérogation existent et justifient des situations où elles peuvent être mises en pratique.
- f. Discute du champ de compétence de la *Charte canadienne des droits et libertés* au niveau de sa relation entre l'État et les citoyens.
- g. Justifie la façon dont la *Charte canadienne des droits et libertés* protège :
 - les droits existants;
 - les droits inhérents aux autochtones;
 - les droits linguistiques et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.
- h. Examine la façon dont la *Charte canadienne des droits et libertés* influence la création ou la modification d'autres lois ou de processus qui permettent d'offrir une protection contre la violation des droits et des libertés telle que :
 - la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (1985);
 - le Code des droits de la personne de la Saskatchewan;
 - la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan;

- l'Ombudsman de la Saskatchewan;
 - le *Saskatchewan Children and Youth Advocate*;
 - le Commissariat aux langues officielles;
 - le Bureau du commissaire aux traités;
- i. Examine des scénarios et des études de cas qui illustrent la manière dont les tribunaux interprètent les lois à la lumière de la *Charte canadienne des droits et libertés* afin d'élaborer et d'informer les lois en vigueur.
 - j. Examine la façon dont des groupes ou des individus ont revendiqué ou continuent de lutter pour le respect de leurs droits tels que :
 - Les droits des peuples autochtones;
 - Les droits linguistiques en contexte minoritaire;
 - Le droit à l'éducation en français;
 - L'inclusion et le respect des minorités culturelles;
 - Le respect de l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
 - k. Explore les recours disponibles si l'on croit que des droits que la *Charte canadienne des droits et libertés* ont été violés.
 - l. Identifie des tribunaux qui doivent répondre à la demande d'utiliser la langue française en Saskatchewan et les autorités administratives qui offrent la possibilité d'employer le français en Saskatchewan.

30DRT-DP.1 Examiner les éléments et les étapes du processus juridique du droit criminel canadien.

Indicateurs

- a. Différencie les éléments du droit criminel et du droit civil tels que le but, le rôle des tribunaux, les procédures, les résultats, l'application des sanctions, la présomption d'innocence, la culpabilité hors de tout doute raisonnable et le fardeau de la preuve.
- b. Discute de ce qui constitue un crime selon le *Code criminel du Canada* (1985).
- c. Compare les catégories d'infractions (p. ex. les infractions punissables par procédure sommaire, les actes criminels et les infractions mixtes) dans le Code criminel du Canada et les identifier dans une variété d'étude de cas.
- d. Décrit la structure et la procédure des tribunaux de juridiction criminelle au Canada.
- e. Analyse les rôles et les responsabilités dans le système de justice (p. ex. la police, la cour, le système judiciaire, le système correctionnel, les juristes et les parajuristes).
- f. Examine les différents niveaux de maintien de l'ordre dans les communautés en Saskatchewan (p. ex. municipaux, GRC, services de police autochtone) et justifie leurs rôles, leurs responsabilités et les limites des pouvoirs.
- g. Identifie les deux éléments (*l'actus reus* et la *mens rea*) qui doivent être présents pour qu'une action soit considérée comme étant une infraction criminelle.
- h. Examine les moyens disponibles pour se défendre contre une accusation criminelle et évalue de quelles façons ils peuvent être appliquées dans un cas juridique.
- i. Identifie les facteurs qui permettent de garantir que le processus judiciaire est équitable pour l'accusé (p. ex. la présomption d'innocence, le droit au jury, le procès des pairs).

- j. Décrit la procédure de détermination de la peine (p. ex. l'audience de détermination de la peine, la déclaration de la victime et les cercles de détermination de la peine) dans le système judiciaire canadien.
- k. Représente les étapes de la procédure judiciaire d'une cause criminelle tel que l'arrestation, la comparution, l'enquête sur cautionnement, l'enquête préliminaire, le procès, le voir-dire, la délibération du jury ou du juge, la détermination de la peine, l'appel du verdict.
- l. Différencie les établissements du système correctionnel fédéral et provincial et les niveaux de sécurité, la durée de la peine et les programmes correctionnels.
- m. Examine les droits linguistiques accordés par l'article 530 du Code criminel et discute des défis vécus en contexte minoritaire.

30DRT-DP.2 Critiquer l'efficacité du système de justice canadien.

Indicateurs

- a. Explore des causes possibles liées à la criminalité (p. ex. dépendances, violence, abus, trauma, condition socio-économique, gangs de rue).
- b. Discute comment diverses visions du monde plurielle influencent la perception individuelle et sociale d'une conséquence appropriée envers le crime commis.
- c. Analyse des scénarios dans lesquels les sociétés peuvent criminaliser ou décriminaliser certains comportements selon une variété de perspectives culturelles.
- d. Décris les buts de la détermination d'une peine (p. ex. la réadaptation, le dédommagement, la justice réparatrice, la dissuasion spécifique et générale, la réprobation) et justifie ce qui est approprié dans une situation donnée.
- e. Discute des alternatives disponibles (p. ex. libération sur parole, probation) pour favoriser la réhabilitation.
- f. Identifie les types de peines possible dans le système judiciaire canadien (p. ex. l'incarcération, la libération conditionnelle, la probation, la condamnation avec sursis, le service communautaire) et évalue la pertinence de la peine en utilisant des études de cas.
- g. Explore de quelle façon la réhabilitation, la réparation, le sens des responsabilités et la reconnaissance du tort causé aux victimes et aux communautés se reflètent dans les objectifs de la justice réparatrice.
- h. Discute si l'emprisonnement est un moyen efficace pour modifier le comportement humain à long terme.
- i. Examine les facteurs qui contribuent à la surreprésentation des populations autochtones dans le système judiciaire.
- j. Recherche le but, l'importance, le processus, les limites du rapport Gladue sur la détermination de la peine.
- k. Justifie dans quelle mesure la négociation de plaidoyers est un choix approprié et efficace dans le système judiciaire.
- l. Examine l'efficacité des programmes et des modèles correctionnels (p. ex. emprisonnement, sécurité maximal, sécurité minimal) et des programmes (p. ex. traitement de la toxicomanie, des délinquants sexuels, alphabétisation, stage en milieu de travail, tribunaux de traitement).
- m. Analyse le but, l'impact et la validité des statistiques reliées au crime.

- n. Explore les répercussions de la décision Jordan (2016) en tant que mesure visant à améliorer l'efficacité du système judiciaire canadien.

30DRT-DP.3 Analyser les interactions des intervenants impliqués dans le système de justice canadien et la communauté.

Indicateurs

- a. Explore les répercussions d'une action criminelle sur l'ensemble d'une communauté (p. ex. les victimes et leurs familles, le contrevenant après avoir purgé sa peine, la famille du contrevenant, le milieu de travail, le phénomène du récidivisme).
- b. Critique de quelle façon le système judiciaire interagit avec les individus qui vivent des difficultés tels que :
 - la pauvreté;
 - les défis reliés à la santé mentale;
 - les barrières culturelles et langagières;
 - les victimes de trauma.
- c. Examine les barrières systémiques (p. ex. le profilage racial, le délai du traitement d'une requête, le coût et la disponibilité des ressources légales) présentes dans le système de justice canadien.
- d. Analyse la perception du public sur les statistiques en ce qui concerne la détermination d'une peine et le système correctionnel.
- e. Explore l'aide disponible pour les délinquants qui réintègrent la communauté.
- f. Examine les moyens d'évaluer les niveaux de récidive et les répercussions possibles lors de la réinsertion des délinquants à haut risque dans la communauté.
- g. Évalue les réponses données par le gouvernement au sujet des emprisonnements injustifiés et les erreurs judiciaires et justifie leur pertinence en utilisant des études de cas.
- h. Évalue les relations possibles entre les communautés et les organismes qui ont le mandat de faire respecter la loi.

30DRT-CV.1 Examiner les éléments et les étapes du processus juridique du droit civil canadien.

Indicateurs

- a. Différencie entre le droit criminel et le droit civil au niveau des domaines suivants :
 - le but, le rôle et les différentes instances;
 - les procédures, les résultats et l'application des sanctions;
 - l'accessibilité de l'aide juridique et la démonstration du fardeau de la preuve.
- b. Identifie les différentes instances dans un procès civil y compris la Cour des petites créances.
- c. Associe des cas juridiques à la branche du droit civil appropriés tels que :
 - le droit de la responsabilité civile délictuelle;
 - le droit contractuel;
 - le droit de la famille;
 - le droit du travail;
 - le droit successoral;
 - le droit des biens.
- d. Identifie des situations que l'on peut considérer comme étant des justifications pour intenter une poursuite civile et identifie les obstacles à l'introduction d'une action civile (p. ex. coûts, accès).
- e. Différencie les délits civils intentionnels et non intentionnels et examine les arguments de défense possibles.
- f. Décrit les recours juridiques (p. ex. les dommages-intérêts généraux [pécuniaires et non pécuniaires], les dommages-intérêts particuliers, les dommages-intérêts punitifs, les dommages-intérêts symboliques, l'exécution en nature, les injonctions) qui sont disponibles au sujet de la responsabilité civile et identifie les procédures pour l'exécution des jugements civils.
- g. Investigue les buts, les bénéfices et les défis d'une participation à un recours collectif et décrit des situations où il est approprié d'intenter des recours collectifs.
- h. Justifie les types de recours ainsi que les dommages-intérêts selon un scénario spécifique (p.ex. pécuniaires et non pécuniaires, particuliers, punitifs, symbolique, l'exécution en nature, les injonctions, l'exécution forcée d'un jugement).
- i. Planifie et présente un cas plausible pour la Cour des petites créances et utilise les modèles et les directives provinciales.
- j. Évalue les processus des modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) disponibles pour régler un litige civil (p. ex. la négociation, la médiation, l'arbitrage, le droit collaboratif).
- k. Recherche les objectifs et les processus liés à la conduite d'enquêtes publiques dans une variété de cas (p.ex. l'enquête nationale sur les femmes et les filles disparues et assassinées) y compris :
 - le rôle de la loi sur les enquêtes (2005);
 - de quelle façon une enquête est lancée;
 - de quelle façon elle fonctionne;
 - les rôles et les responsabilités des participants;

- les répercussions des conclusions et des recommandations formulées à la suite de l'enquête;
- les limites et les défis du processus.

30DRT-CV.2 Investiguer les implications légales qui découlent de la formation, du changement et de la terminaison d'une variété de relations familiales.

Indicateurs

- Analyse des scénarios qui identifient les exigences essentielles du mariage au Canada (p. ex. l'âge du consentement, le consentement libre, la capacité mentale, les mariages interdits en raison de consanguinité ou d'ordonnance d'adoption et les mariages précédents).
- Examine la façon dont la définition de la famille, du mariage et de la cohabitation ont évolué et continue d'évoluer au niveaux des lois, des règlements et des décisions juridiques.
- Évalue la complexité qui interagit entre les coutumes culturelles et/ou religieuses, la *Loi de 1995 sur le mariage* et la *Charte* en ce qui a trait au statut légal d'une relation (p. ex. la polygamie, le polyamour, le mariage arrangé, le mariage international, les nouveaux arrivants mariés).
- Évalue les différents contrats ou les ententes qui sont disponibles pour établir les droits et les obligations dans le cadre d'une relation de mariage ou de conjoints de fait de la cohabitation avant, pendant et après la relation (p. ex. le contrat de mariage, la division des biens, les types de garde des enfants et les droits de visite, la pension alimentaire pour enfants et/ou pour l'ex-époux ou le conjoint de fait).
- Évalue les avantages et les inconvénients des différentes options pour dissoudre un mariage ou une cohabitation tels que :
 - la décision mutuelle;
 - la médiation;
 - le jugement de la cour.
- Examine les motifs et les implications légales d'une séparation, d'un divorce et d'une annulation.
- Décrit les droits et les responsabilités des parents et des gardiens et explique la façon dont le droit de la famille protège les droits des enfants tels que :
 - la sécurité;
 - le droit de garde;
 - l'adoption;
 - l'émancipation;
 - le rôle des organismes et des programmes gouvernementaux.
- Différencie les politiques gouvernementales du passé et qui sont présentement en vigueur en ce qui a trait à leurs traitements auprès des familles autochtones tels que :
 - l'adoption des enfants autochtones;
 - la rafle des années soixante;
 - les pensionnats;
 - le principe de Jordan;

- les interactions avec les organismes et les programmes gouvernementaux.
- i. Analyse l'impact du droit de la famille sur les familles provenant de milieu économique et culturel différents.
 - les différentes valeurs culturelles;
 - les attentes culturelles;
 - les circonstances économiques.

30DRTCV.3 Explorer la façon dont le droit civil a un impact sur la vie quotidienne des Canadiens.

Indicateurs

- a. Analyse différentes situations de la vie quotidienne où des ententes légales peuvent exister (p. ex. un bail, un contrat de service, un contrat verbal ou écrit, les garanties, une hypothèque).
- b. Explore les caractéristiques et le but des documents légaux non contractuels tels que le testament, la procuration et la directive en matière de soins de santé.
- c. Développe des scénarios qui identifient les éléments requis (p. ex. l'offre, l'acceptation, la considération) et les facteurs invalidants potentiels d'un contrat légal (p. ex. le consentement, la capacité, la contrainte, l'influence induite, l'erreur, la fausse représentation, le contrat illégal, l'opposition aux politiques publiques).
- d. Développe un contrat légal ou un document légal non contractuel qui inclut les éléments requis.
- e. Discute de la *Loi de protection du consommateur* (2013) afin de déterminer les intérêts qui y sont protégés.
- f. Examine les recours judiciaires disponibles, pour les deux parties, dans le cas où un contrat est non respecté.
- g. Évalue les situations où une personne devrait consulter un avocat pour obtenir des services juridiques reliés au droit civil.
- h. Identifie les dangers possibles liés à l'obtention de conseils juridiques offerts par un non-professionnel du droit.
- i. Reconnaît qu'un document légal d'une juridiction peut ne pas être valide dans une autre juridiction.
- j. Examine les normes d'emploi ainsi que les droits et responsabilités sur le lieu de travail selon le *Saskatchewan Employment Act* (2013) telles que :
 - la santé et la sécurité au travail;
 - le salaire et la rémunération;
 - les horaires de travail;
 - les vacances, les jours fériés, les congés et les absences;
 - les normes d'emploi dans les professions et les industries;
 - les droits de l'homme (par exemple, le harcèlement, l'équité salariale);
 - les règlements relatifs au préavis de licenciement ou de congédiement.

30DRT-DC.1 Examiner comment et pourquoi les jeunes ont un statut différent des adultes dans le droit canadien.

Indicateurs

- a. Analyse les droits fondamentaux décrits dans la *Déclaration des droits de l'enfant* (1989), ainsi que les principes généraux de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (2003).
- b. Explore les changements dans la législation canadienne qui ont été mis en place pour protéger les droits des jeunes y compris la définition légale d'un jeune tels que la *Loi sur les jeunes délinquants* (1984), la *Loi sur les jeunes contrevenants* (1984) et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (1984).
- c. Examine les raisons pour lesquelles la *Loi sur les jeunes contrevenants* (2003) accorde des droits supplémentaires aux adolescents.
- d. Discute des facteurs systémiques qui peuvent entraîner un jeune vers la criminalité (p. ex. dépendances, trauma, conditions socio-économiques, gangs de rue, violence).
- e. Explore comment le développement du cerveau peut avoir un impact sur le comportement criminel des jeunes.
- f. Discute des circonstances dans lesquelles les jeunes devraient avoir des protections légales différentes des adultes telles que :
 - le droit de vote;
 - le permis de conduire;
 - l'âge de consentement;
 - la signature d'un contrat;
 - l'infraction criminelle,
 - recevoir des traitements médicaux sans le consentement des parents;
 - les restrictions d'âge reliées à la vente de substances contrôlées.
- g. Discute des lois et des situations en Saskatchewan qui sont conçues pour protéger les droits des jeunes et réglementer leur comportement tels que :
 - le *Child and Family Services Act* (1989-1990);
 - le *Saskatchewan's Child and family Services Act*;
 - le *Education Act* (1995);
 - le *Saskatchewan Employment Act* (2013).
- h. Examine les droits juridiques des jeunes par rapport à :
 - leurs souhaits relatifs aux ententes de garde;
 - la protection contre la négligence, les abus physiques, émotionnels et sexuels;
 - le droit de poursuivre en justice pour réclamer des dommages et des intérêts.
- i. Différencie le traitement des jeunes et des adultes dans le système de justice durant l'arrestation, la détention, le procès et la détermination de la peine.
- j. Examine des cas juridiques où les jeunes pourraient recevoir des peines judiciaires qui sont applicables aux adultes.
- k. Explore la perception du public par rapport au taux de criminalité juvénile.
- l. Identifie et justifie l'âge de consentement pour différentes circonstances légales tels que :
 - la signature d'un contrat;

- le consentement sexuel;
 - le consentement médical;
 - la décision d'avoir un tatouage;
 - l'utilisation des médias sociaux et des espaces virtuels.
- m. Discute des limites de la liberté d'expression lors de l'utilisation des médias sociaux et des espaces en ligne.

30DRT-DC.2 Explorer des défis légaux contemporains qui peuvent affecter les Canadiens.

Indicateurs

- a. Examine des défis liés à l'accès à la justice et identifie les programmes disponibles (p. ex. l'aide juridique).
- b. Discute des implications de la politique fédérale sur les provinces et des questions relatives aux champs de compétences provinciales dans le fédéralisme.
- c. Analyse des problèmes juridiques qui affectent ou qui ont affecté le Canada y compris la participation dans une variété de conventions des Nations Unies.
- d. Décrit les implications légales de divers événements politiques au niveau international et national, des crises humanitaires et des défis environnementaux.
- e. Examine les programmes disponibles pour résider au Canada tels que le visa de travail, d'étude et d'immigration (p. ex. citoyenneté, résidence permanente, protection des réfugiés).
- f. Formule une hypothèse au sujet de l'impact de la reconnaissance légale de la souveraineté autochtone sur les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement canadien.
- g. Explore des problématiques d'injustice sociale vécues par les peuples autochtones de la société canadienne contemporaine.
- h. Illustre des manières dont les technologies émergentes peuvent avoir un impact sur l'administration du système de justice canadien.
- i. Développe une politique qui répond aux inquiétudes liées à une problématique locale contemporaine.
- j. Examine des défis que les diverses visions du monde présentent lorsqu'elles interprètent les lois dans une société de plus en plus multiculturelle.
- k. Évalue les effets de la mondialisation dans la création et l'application du droit au Canada compte tenu de facteurs tels que :
 - l'application des lois canadiennes à l'étranger;
 - les similarités et les différences des lois canadiennes et celles des autres pays;
 - le processus d'extradition du Canada;
 - l'immunité politique et diplomatique.
- l. Discute avec des professionnels qui travaillent dans le domaine du droit dans le but de favoriser la compréhension de thèmes juridiques contemporains au Canada.
- m. Évalue le rôle des médias dans le système de justice canadien.

30DRT-ÉA.1 Créer et réaliser une recherche détaillée qui démontre une compréhension d'un ou plusieurs sujets d'intérêt personnel abordés dans le cadre du cours de *Droit 30*.

Indicateurs

- a. Propose une recherche se rapportant à un sujet à l'étude dans le cadre du cours de *Droit 30* et qui comprend :
 - une question de recherche;
 - une prise de position (arguments et contre-arguments);
 - des procédures détaillées pour la collecte et l'analyse des données provenant d'une variété de sources;
 - une conclusion.
- b. Défend ou réfute une prise de position en basant l'analyse sur une collection de cas juridiques.
- c. Monte un portfolio qui démontre une compréhension d'un choix de carrière relié au domaine du droit en se référant aux critères suivants :
 - le programme de formation (exigences, coûts, durée de formation);
 - les programmes de formation en droit offerts en français en contexte minoritaire;
 - les tâches et les responsabilités associées à cette profession;
 - le travail pour lequel les diplômés de ce programme sont formés;
 - le type d'établissement qui emploie les diplômés de ce programme;
 - l'environnement de travail y compris les heures ou les quarts de travail;
 - le salaire offert actuellement en Saskatchewan;
 - le stress physique et mental qui est associé à ces tâches;
 - les risques en milieu de travail et la sécurité au travail;
 - les autres professionnels avec lesquels il est appelé à interagir;
 - les exigences relatives à la formation continue après l'obtention du diplôme;
 - les tendances futures qui pourraient avoir un impact sur cette profession;
 - une réflexion au sujet des aptitudes personnelles reliées à un emploi dans le domaine du droit.
- d. Communique les résultats des recherches sous une des formes suivantes (p. ex. un rapport de recherche, une affiche, une performance, une démonstration, une chanson, un jeu, une annonce publicitaire, une œuvre artistique, un clip-vidéo).
- e. Développe un outil pour évaluer le processus et le résultat impliqués dans une étude dirigée par l'élève (p. ex. rubrique, liste de contrôle, formulaire d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs).

Mesure et évaluation de l'apprentissage de l'élève

La mesure et l'évaluation sont des activités continues qui sont planifiées en fonction des résultats d'apprentissage du programme, ou dérivées de ceux-ci et qui cadrent avec les stratégies d'enseignement. La portée et la profondeur de chaque résultat d'apprentissage, telles que définies par les indicateurs de réalisation, renseignent l'enseignant sur les habiletés, les processus et les connaissances qui méritent d'être mesurés.

La mesure est le processus continu de collecte d'information visant à mettre en évidence les apprentissages et les besoins des élèves.

L'évaluation est le processus ultime d'interprétation de l'information recueillie par des mécanismes de mesure utiles et appropriés, dans le but de prendre des décisions ou de rendre des jugements, souvent au moment de l'établissement des bulletins.

Pour être efficaces et authentiques, la mesure et l'évaluation passent par :

- la conception de tâches à réaliser qui s'alignent sur les résultats d'apprentissage du programme;
- la participation des élèves à la détermination des moyens par lesquels ils pourront faire la preuve de leurs apprentissages;
- la planification des trois phases du processus de mesure et d'évaluation indiquées ci-après.

Mesure		Évaluation
Évaluation formative <i>continue dans la salle de classe</i>		Évaluation sommative <i>ayant lieu à la fin de l'année ou à des étapes cruciales</i>
Évaluation pour l'apprentissage	Évaluation en tant qu'apprentissage	Évaluation de l'apprentissage
• rétroaction par l'enseignant, réflexion de l'élève et rétroaction des pairs • appréciation fondée sur les résultats d'apprentissage du programme d'études, traduisant la réalisation d'une tâche d'apprentissage précise • révision du plan d'enseignement en tenant compte des données recueillies	• autoévaluation • informations données à l'élève sur son rendement l'incitant à réfléchir aux moyens à prendre pour améliorer son apprentissage • critères établis par l'élève à partir de ses apprentissages et de ses objectifs d'apprentissage personnels • adaptations faites par l'élève à son processus d'apprentissage en fonction des informations reçues	• évaluation par l'enseignant fondée sur des critères établis provenant des résultats d'apprentissage • jugement du rendement de l'élève par rapport aux résultats d'apprentissage • transmission du rendement de l'élève aux parents ou aux tuteurs, au personnel de l'école et des conseils ou divisions scolaires * Cette évaluation peut être normative, c'est-à-dire basée sur la comparaison du rendement de l'élève à celui des autres.

Il existe une relation étroite entre les résultats d'apprentissage, les approches pédagogiques, les activités d'apprentissage et l'évaluation. Les évaluations doivent refléter les processus cognitifs et le ou les niveaux

de connaissance indiqués par le résultat d'apprentissage. Une évaluation authentique collectera uniquement les données au niveau pour lequel elles ont été conçues.

Lexique

Acte criminel : Infractions les plus graves prévues par le Code pénal (p.ex. meurtre, trafic de drogue, trahison). Ces chefs d'accusation sont sanctionnés par des peines plus lourdes.

actus reus : Partie objective d'une infraction pénale, représente l'acte criminel interdit par le Code criminel.

Aide juridique : Assistance juridique et représentation des personnes qui ont besoin d'un soutien financier au cours d'une procédure judiciaire.

Bijuridisme : Terme utilisé pour désigner la présence de deux systèmes juridiques dans la même juridiction (p. ex. la common law anglaise et le droit civil français).

Code civil du Québec : Système de droit utilisé au Québec (depuis le 1er janvier 1994) qui régit les questions privées. Remplace le Code civil du Bas-Canada qui était en vigueur depuis 1866.

Common Law : Système de droit fondé sur la tradition juridique anglaise. Ce système s'appuie sur la jurisprudence plutôt que sur un ensemble de règle comme le droit civil.

Compétence : Compétence juridique accordée pour prendre une décision sur des sujets spécifiques et pour légiférer.

Consanguinité : Le fait d'avoir un lien de sang (même ancêtre) entre parents.

Délai de prescription : Période légalement spécifiée dans laquelle une demande en justice peut être présentée à une cour ou à un tribunal.

Délit civil : Acte fautif pour lequel des dommages peuvent être réclamés.

Directive sur les soins de santé : Document juridique qui partage les informations relatives aux soins médicaux de fin de vie. Ce document peut également être appelé "testament biologique" ou "directive sur les soins avancés".

Discrimination : Traitement injuste fondée sur des raisons telles que la race, l'âge, le sexe, le genre et/ou la diversité sexuelle, le statut socio-économique ou le handicap qui a pour effet de désavantager une personne du respect de ses droits.

Doctrines de la séparation des pouvoirs : Représentation d'une gouvernance selon laquelle les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire d'un gouvernement sont séparés pour éviter la concentration des pouvoirs.

Droit civil : Système de droit fondé sur un ensemble de règle qui concerne les relations juridiques entre les personnes ainsi que les biens.

Droit constitutionnel : Branche du droit qui régit les structures et les libertés civiles des pouvoirs législatifs.

Droits humains : Principes moraux qui décrivent les droits fondamentaux et libertés individuelles attendus de tous les êtres humains sans distinction de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur de peau, de sexe, de langue, de religion, d'âge, de handicap mental et physique.

Droit international : Droit relatif aux traités internationaux, aux coutumes et aux relations entre les états.

État de droit : Concept juridique selon lequel toutes les personnes et institutions sont responsables devant la loi et ne doivent pas être utilisées de manière arbitraire.

Équité : Valeur liée à la qualité d'être juste. Cette décision juridique permet de se soustraire à l'interprétation étroite des décisions prises par les tribunaux précédents.

Exécutif : Branche d'un gouvernement qui a le pouvoir d'administrer ou de mettre en œuvre la loi dans un territoire.

Facteurs Gladue : Processus juridique qui permet à un tribunal de tenir compte de considérations culturelles dans l'évaluation d'une affaire où la justice réparatrice devrait être appliquée. Les facteurs Gladue comprennent les effets suivants sur la vie du délinquant :

- les effets du système des pensionnats;
- l'expérience vécue dans le système de protection de l'enfance ou d'adoption;
- les effets de la relocation et de la dépossession des peuples autochtones;
- les antécédents familiaux ou communautaires de suicide et/ou toxicomanie;
- les défis rencontrés avec la perte de l'identité culturelle/spirituelle ou lutte avec celle-ci;
- le niveau ou le manque d'éducation formelle;
- la pauvreté et les mauvaises conditions de vie;
- l'exposition et l'appartenance à des gangs de rue.

Fédéralisme : Système politique dans lequel le pouvoir et la responsabilité sont partagés entre le corps législatif fédéral et les provinces et territoires.

Fédéralisme coopératif : Division des pouvoirs entre les compétences d'un gouvernement fédéral, des provinces et des territoires.

Indépendance judiciaire : Principe selon lequel les décisions judiciaires doivent être fondées sur le droit et indépendantes de toute forme d'influence.

Infraction mixte : Infraction pour laquelle le procureur a la possibilité, selon la gravité de l'infraction, d'engager des poursuites comme un acte criminel (plus grave) ou comme une procédure sommaire (moins grave).

Infraction punissable par procédure sommaire : Crime considéré comme étant moins grave. La peine de ces crimes est plus légère.

Jurisprudence : Se réfère à la philosophie du droit qui consiste à juger des causes à partir de décisions précédemment rendus dans des causes similaires.

Justice distributive : Théorie de la justice qui croit en une distribution équitable des ressources telles que la richesse et le pouvoir dans une société.

Justice réparatrice : Théorie de la justice basée sur la réhabilitation des délinquants. Ce processus de coopération comprend la compréhension du préjudice causé ainsi que la réconciliation avec les victimes et les représentants de la communauté.

Libertés civiles : Les droits fondamentaux et les libertés individuelles protégées par la *Charte des droits et libertés* ainsi que d'autres sources de droit.

Lobbying : Action consistant à essayer d'influencer la législation ou les décisions dans le but d'aider un groupe particulier.

Médiation : Intervention dans un processus de résolution de conflit afin de permettre aux parties de discuter avec l'aide d'un tiers dans le but de parvenir à un accord.

mens rea : Partie subjective d'une infraction pénale, représente l'intention délibérée de commettre un acte répréhensible.

Négligence : Dommage ou préjudice causé à autrui par le manque de diligence raisonnable.

Négociation de plaidoyer : Accord entre l'accusation et la défense dans lequel le défendeur accepte de plaider coupable à une accusation moindre en échange de la recommandation d'une peine plus légère. Cet accord réduit la durée d'un procès au tribunal. La négociation de plaidoyer peut porter sur l'accusation, le chef d'accusation et la peine.

Partage des pouvoirs : Désigne la répartition des compétences dans une juridiction. Au Canada, le partage des pouvoirs se fait entre le Parlement (fédéralisme) et les provinces et les territoires.

Précédent : Désigne une décision de justice prise avant un procès en cours et qui est considérée comme une autorité permettant d'appliquer la loi de la même manière à des affaires similaires dans la même juridiction.

Procédures alternatives de règlement des litiges : Processus utilisé à la place d'un procès pour résoudre un litige dans lequel une tierce partie (impartiale) guide le processus de recherche de solution.

Propriété intellectuelle : Propriété des idées originales telles que les inventions, les travaux artistiques et les concepts protégés contre une utilisation non autorisée.

Pro bono : Désigne le travail juridique entrepris par des avocats sans frais.

racisme systémique : Forme de discrimination qui est ancrée dans la culture, les politiques, les directives, les pratiques et les procédures d'une société ou d'une organisation qui produit des inégalités qui exclut et marginalise certains groupes. Ces actions et croyances sont soutenues par le pouvoir institutionnel et génèrent une distribution inégale des privilèges, des ressources et de l'accès au pouvoir. Les effets du racisme systémique peuvent être présents dans différentes sphères sociales telles que l'éducation, la justice, les soins de santé, les opportunités d'emploi et l'accès au logement.

Responsabilité stricte : Désigne une norme de responsabilité en vertu de laquelle un défendeur est tenu responsable indépendamment de l'intention ou de l'état mental au moment où l'action dommageable a été commise.

stare decisis : Principe juridique qui garantit que, dans des cas similaires, les précédents juridiques établis par les tribunaux inférieurs de la même juridiction seront suivies.

Traumatisme intergénérationnel ou transgénérationnel : Ensemble de troubles qui peuvent se produire lorsqu'un le corps humain vit une expérience qui dépasse le seuil de tolérance physique ou psychologique. Lorsque les survivants n'ont pas l'opportunité de soigner les symptômes liés au traumatisme, ces derniers peuvent être transmis aux générations suivantes.

Tribunaux de traitement : Tribunal dont la compétence est axée sur la facilitation du traitement. Fournit une alternative à l'incarcération en offrant au délinquant la possibilité de suivre un programme afin de réduire les taux de récidive et de consommation de substances.

voir dire : Procédure permettant une audience séparée pendant un procès pour discuter de l'admissibilité d'une preuve ou de la compétence d'un témoin à témoigner.

Bibliographie

- Aguiar, W. & Halseth, R. (2015). *Peuples autochtones et traumatisme historique : Le processus de transmission intergénérationnelle*. Prince George, C.-B. : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.
- Association des juristes d'expression française de l'Ontario. (2021). *CliquezJustice.ca Ressources pédagogiques*, disponible ici : <https://www.cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques>
- Association des juristes d'expression française de l'Ontario. (2019) *JURISOURCE.ca Le site de la common law en français*, disponible ici : <https://www.jurisource.ca/>
- Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan. (2020). *Centre d'information juridique de la Saskatchewan*, disponible ici : <https://www.saskinfojustice.ca/>
- Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan. (2020). *Trousse de Droit 30*, disponible ici : <https://www.saskinfojustice.ca/enseignants/trousse-de-droit-30>
- Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan. (2019). *Les droits de l'enfant, des parents et de la famille*. Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, inc.
- Boyd, N. (2019). *Canadian law an introduction* (7th edition). Toronto: Nelson Education.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Pensionnats du Canada : La réconciliation : rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 6*. Montréal; Kingston; London; Chicago: McGill-Queen's University Press.
- Dickinson, G. (2004). *Le droit canadien et international*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Émond, A. (2016). *Introduction au droit canadien*. Montréal : Wilson & Lafleur.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Volume 1a & 1b.
- Ermine, W. (2006). The space between two knowledge systems. In an article by Dawn Ford retrieved January 20, 2010 from <http://www.expressnews.ualberta.ca/article.cfm?id=7393>.
- Fairlie, J., & Sworden P. (2017). *A brief introduction to law in Canada*. Toronto: Emond Montgomery Publication Limited.
- Griffiths, C. (2020). *Canadian criminal justice* (6th edition). Toronto: Nelson Education.
- Hunter, M.D., & Whitehead, D. (2018). *Youth in conflict with the Law*. Canadian Scholars.
- Kuhlthau, C. C., Maniotes, L.K., & Caspari, A.K. (2007). *Guided inquiry: A framework for learning through school libraries in 21st century schools*. Westport, CN: Libraries Unlimited.

- Kumashiro, K. K. (2015). *Against common sense: Teaching and learning toward social justice*. New York; London: Routledge.
- Mills, H. & Donnelly, A. (2001). *From the ground up: Creating a culture of inquiry*. Portsmouth, NH: Heinemann Educational Books, Ltd.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. (2018). *Inspirer la réussite : Cadre stratégique des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année*. Regina, SK : Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. (2018). *Ressource sur l'étude des traités*. Regina, SK : Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. (2017). *Soutenir la réconciliation dans les écoles de la Saskatchewan*. Regina, SK : Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. (2017). *La pédagogie différenciée pour les élèves de la Saskatchewan de la maternelle à la 12^e année*. Regina, SK : Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. (2015). *L'actualisation d'un modèle d'intervention centré sur les besoins*. Regina, SK : Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. (2015). *Diversité sexuelle et de genre : Approfondissement du débat*. Regina, SK : Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. (2010). *La mise à jour des programmes d'études expliquée – Comprendre les résultats d'apprentissage*. Regina, SK : Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
- Nations Unies Assemblée générale, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones / Résolution adoptée par l'Assemblée générale*. 2 Octobre 2007, A/RES/61/295, disponible ici : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=471355bc2>.
- Nations Unies Assemblée générale, *Convention relative aux droits de l'enfant*. 20 Novembre 1989, United Nations, Treaty Series, vol. 1577, p. 3, disponible ici : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=50a627c72>.
- Saskatchewan Ministry of Education. (2018). *Handbook for leaders of French as a second language (FSL) programs*. Regina, SK: Saskatchewan Ministry of Education.
- Saskatchewan Ministry of Education. (2011). *Core curriculum: Principles, time allocations, and credit policy*. Regina, SK: Government of Saskatchewan.
- Saskatchewan Ministry of Education. (2008). *Renewed objectives for the common essential learnings of critical and creative thinking (CCT) and personal and social development (PSD)*. Regina, SK: Saskatchewan Ministry of Education.

- Saskatchewan Ministry of Education. (2008). *Understanding the common essential learnings: A handbook for teachers (1988, pages 42-49)*. Regina, SK: Saskatchewan Ministry of Education.
- Sensoy, O., & DiAngelo, R. (2011). *Is everyone really equal? An introduction to key concepts in social justice education (Multicultural education series)*. New York, NY: Teachers College Press.
- Smith, M. (2001). Relevant curricula and school knowledge: New horizons. In K.P. Binda & S. Calliou (Eds.), *Aboriginal education in Canada: A study in decolonization* (pp. 77-88). Mississauga, ON: Canadian Educators' Press.
- Wiggins, G. & McTighe, J. (2005). *Understanding by design* (2nd ed.). Alexandria, VA: Association for Supervision and Curriculum Development.